



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/03/2025

MAIRIE

18 Avenue de la Gare  
54290 BAYON  
Tél : 03 83 72 51 52

secretariat@mairie-bayon.fr  
www.mairie-bayon.fr

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mars à 19h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

**Étaient présents :** Mme CHARROIS Nicole, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, Mme VAUNE Audrey, M. RUSE Serge, Mme FRANCOIS Vanessa, M. ROUY Christophe, M. DECLERCQ Ludovic, Mme RAUMEL Karine, Mme PETAT COLLE Annick, M. LAMOISE Régis, Mme COINTEAUX Chantal,

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16  
Présents : 14  
Absents : 1  
Excusés : 1  
  
Nombre de suffrages exprimés : 15  
Pour : 15  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**Étai(ent) excusé(s) :** M. CUNAT Damien donne procuration à Mme BEURTON Sandrine

**Étai(ent) absent(s) :** Mme LURION Eve-Hélène

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mme RAUMEL Karine

Demande de subvention + plan de financement  
programme LEADER 2023-2027  
Hébergements insolites au camping  
Délibération n°2025 - 07

Date de convocation  
28/02/2025

Date d'affichage  
07/03/2025

La commune de BAYON souhaite mettre en place des hébergements insolites au sein du camping.

Pour la mise en œuvre de ce projet, la commune sollicite une subvention auprès du programme européen LEADER porté par le Pays du Lunévillois, selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous-Préfecture et publiée le :

07/03/2025

Dépenses	Montant HT
3 HEBERGEMENTS INSOLITES – CABANETAPE + livraison	16 360€
<b>TOTAL</b>	<b>16 360€</b>

Financements sollicités sous forme de subventions	Montants HT
FEADER 80% (Programme LEADER)	13 088€
Autofinancement	3 272€
<b>TOTAL</b>	<b>16 360€</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet et le plan de financement présenté
- **AUTORISE** le maire à solliciter les subventions LEADER au taux maximum
- **S'ENGAGE** à prendre en compte le différentiel dans le cas d'un refus de la subvention sollicitée ou d'un montant différent de celui prévu dans le plan de financement
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet et au versement de l'aide

Signature du secrétaire  
de séance :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Bayon,  
Le Maire

